

Lyon, le 18 novembre 2019

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme AZOULAY
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 : à l'unanimité

**PRESIDENT**: Monsieur BLACHE, Maire

**SECRETARE ELUE**: Mme AZOULAY

**PRESENTS** : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BILLARD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

**EXCUSES** : Mme MOULLIN, M. SIMOND, Mme ROUX DE BEZIEUX, M. BOUZARD, Mme SERVIEN.

**DEPOTS DE POUVOIR** : M. DUVERNOIS: pouvoir de Mme MOULLIN, Mme CROIZIER, pouvoir de M.SIMOND, Mme NACHURY, pouvoir de Mme ROUX DE BEZIEUX, M. BLACHE, pouvoir de M. BOUZARD, Mme AZOULAY : pouvoir de Mme SERVIEN.

**ABSENTES** : Mme BALAS, Mme LEVY.

M. BLACHE propose de désigner Mme AZOULAY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Mme AZOULAY procède à l'appel nominal.*

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Septembre 2019.**

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 est approuvé.

#### **Rapport 06.19.629 -Budget Primitif 2020 – Vote de l'état spécial**

M. BLACHE présente ce dossier.

Il rappelle qu'il convient aujourd'hui d'examiner l'attribution par la Ville de Lyon des deux dotations versées au 6<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'année 2020, soit :

➤ Dotation de Gestion Locale :	408378 €
➤ Dotation d'Animation Locale	48 924 €
Dont prise en charge des plateaux repas élection (70€ par plateau repas)	9.520 €

Total BP 2020 : 457302 €

**M. BLACHE précise que la somme de 9520 € est la provision pour les plateaux repas des élections à venir et qu'il s'agit des plateaux pour un double scrutin.**

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

#### **Rapport 06.19.630 - Approbation de la programmation PEDT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments**

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il avait indiqué lors du conseil du 9 septembre qu'il serait de nouveau fait état de cette programmation, ce qui est le cas aujourd'hui.

Lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2019, une délibération n° 2019/5006 a été soumise concernant les attributions pour le soutien aux projets des écoles et des accueils de loisirs sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire.

La présente délibération porte sur des annulations, réattributions et ajustements de certaines aides attribuées sur les temps scolaires et périscolaires. Il n'en abordera pas le détail car il s'agit de toute la Ville de Lyon et pas particulièrement du 6<sup>e</sup> arrondissement. Il y a une annulation due à des ajustements en fonction des projets et des effectifs accueillis.

Il précise qu'il y a des attributions de subventions et vacations complémentaires sur le temps scolaire, notamment pour des classes découvertes ou des projets d'intérêts locaux mais aussi sur les temps périscolaires qui concernent l'action coup de pouce relais, par exemple.

Il poursuit avec les projets d'éducation à la santé (EDSA), les actions de sensibilisation aux handicaps/Vivre ensemble. Dans ce cadre, tous les arrondissements sont concernés et notamment le 6<sup>e</sup> arrondissement avec des projets d'éducation à la santé mais aussi des actions inclusives vivre ensemble. Il rappelle qu'un avis favorable avait été donné par le 6<sup>e</sup> pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, notamment à l'école Jean Jaurès et Jean Racine car le 3<sup>e</sup> n'a pas souhaité accueillir cette classe. Il pense qu'accueillir ces enfants dans un univers tel qu'il existe est important car cela va dans l'intérêt de ces enfants mais aussi des enfants qui ont la chance de ne pas en être porteur.

Il y a aussi des actions sur l'estime de soi, notamment sur Montaigne Ferry pour laquelle il a beaucoup insisté car c'est une école où il y a beaucoup de mixité et une action « Respecter son corps pour bien être en forme à l'école sur la maternelle Antoine Rémond. Cette expérience sera intéressante car il faut commencer dès les premières années.

Il termine avec les projets « ambassadeur du livre ». Ce sont des personnes de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) qui sont présentes dans les écoles.

Dominique NACHURY et lui ont mis en garde, lors la séance en commission, l'Adjoint en charge sur cette action afin que ces ambassadeurs arrivent au plus vite et non pas, comme l'an dernier, au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Ils comprennent la problématique de l'AFEV pour le recrutement de ces ambassadeurs du livre qui sont des jeunes engagés dans un service civique sur des contrats de courte durée. Mais si l'on veut véritablement porter ces projets, il faut que ceux-ci soient dans les écoles dès la rentrée.

C'est la raison pour laquelle la ville a été alertée très en amont.

Avant le vote, il souhaite indiquer qu'il peut être reproché, comme cela l'a d'ailleurs déjà été fait préalablement, qu'une délibération globale ne soit pas prise sur cette programmation pour avoir une vision complète, plutôt que des petits morceaux émaillés de ci de là. Cela serait intéressant que cela soit pour les élus de la majorité de l'arrondissement voire les élus d'opposition. On aurait ainsi le budget total sur une année scolaire des dépenses faites avec l'argent public.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.19.631 - Compte-rendu faisant suite à la délibération n° 2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon.**

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Elle rappelle que le 19 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la convention type d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon. Cette délibération prévoit un compte-rendu des opérations de fibrage au Conseil municipal. C'est ce dont il s'agit aujourd'hui.

Aux fins d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des bâtiments dont la Ville de Lyon est propriétaire, abritant des occupants autres que des services municipaux, un inventaire comprenant 245 sites avait été présenté.

A ce jour, 179 d'entre eux ont fait l'objet de travaux de raccordement à la fibre optique et, par application de la délibération précitée, 37 conventions ont été signées.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.19.632 -Lyon 6e - Avenant à la convention de gestion du terrain d'une partie de la parcelle cadastrée AY87 rue Thiers (secteur Bellecombe) entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS - EI 06011**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet de délibération.

Ce projet de délibération concerne l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de gestion du terrain d'une partie de la parcelle avenue Thiers, entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS

Cette convention a été signée le 19 avril 2017 pour clarifier la circulation et la gestion de cet espace commun dans le cadre de la réalisation du jardin partagé des Part 'Ages.

En effet, au cours du mois de juillet 2019, il a été constaté que la SAHLMAS avait effectué des travaux suite à un incident sur son portail donnant accès à son parking privatif. Ces travaux ont consisté en l'installation d'une barre en acier galvanisé en bas du portail afin de le protéger. Cette intervention sur le domaine public de la Ville de Lyon nécessite en conséquence la signature de cet avenant de régularisation.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.19.633 -Lyon 6e - Déclassement rétroactif de la parcelle B 28, devenue aujourd'hui pour partie AZ 68, située 37-41 boulevard des Brotteaux (EI 06095).**

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Il s'agit d'une régularisation administrative pour le déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle anciennement cadastrée B 28, puis AZ 1, et aujourd'hui cadastrée AZ 68.

Cette parcelle est située à l'angle du boulevard des Brotteaux et de la rue Vauban, cédée en 1980 à EDF, mais laissant à disposition de la Ville l'aire de jeux dénommée « square des Droits de l'Enfant ».

A la suite de différentes mutations immobilières et évolutions cadastrales, cette parcelle est propriété du Cridon. Après recherches, il s'avère que cette parcelle, historiquement propriété de la Ville, et donc cédée à l'époque à la société EDF par acte du 25 novembre 1980, n'a jamais fait l'objet d'un déclassement du domaine public, bien qu'elle ait fait l'objet, au jour de la vente, d'une désaffectation matérielle du fait des travaux engagés par le nouveau propriétaire pour la réalisation du parking souterrain.

Dans un souci de clarté et de sécurisation des différentes ventes intervenues depuis, il est proposé de recourir à la procédure de déclassement rétroactif.

Mme NACHURY se pose la question, au-delà des aspects juridiques du dossier, de ce qu'il va en être de la pérennisation du jardin. On sait qu'il peut y avoir des envies d'extension sur cet espace. Il faut donc s'assurer que ce jardin qui est, par ailleurs, très utilisé ; même s'il est minéral et très entouré par des bâtiments, conserve bien cette fonction, notamment dans cette partie de l'arrondissement qui ne comporte pas beaucoup d'espaces de ce type.

Mme CROIZIER confirme que la question s'est justement posée il n'y a pas très longtemps car le CRIDON avait certains souhaits que l'on peut, certes, comprendre mais contre lesquels la convention a clairement joué son rôle de protection contre l'annexion du terrain.

Elle souligne le déficit très important en espace vert et de jeux pour les enfants dans l'arrondissement mis à part le Parc de la Tête d'Or.

M DAVID souligne que sur l'arrondissement comme sur l'ensemble de Lyon, d'ailleurs, il y a sans doute bon nombre de choses qui demanderaient à être régularisées. Il prend l'exemple de la rue Montgolfier entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or qui était encore à l'époque propriété d'un immeuble bordant la rue. Du stationnement a été instauré et rien n'a été régularisé.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

M. BLACHE indique que le prochain dossier est présenté pour information. Il ne fera donc pas l'objet d'un vote.

**Rapport 06.19.634 -Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2018.**

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Elle indique que les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire un rapport sur la situation en matière de DD.

Le rapport annuel sur la situation de la Ville de Lyon en matière de Développement Durable (DD) est un document complet et de qualité produit chaque année par les services de la Ville de Lyon.

Il recoupe autant de thématiques que de compétences municipales car le développement durable est aujourd'hui une politique transversale qui touche toutes les politiques publiques.

Elle rappelle que tous les ans, elle présente aux membres présents le cadre de référence proposé, les axes et les thématiques définies par la Ville de Lyon.

Elle propose, cette fois, de sélectionner quelques opérations pour leur indiquer que le Développement Durable, dont brutalement certains s'emparent, a été un fil conducteur de l'action des différents élus, tant que faire se peut. Elle remercie ses collègues qui y ont contribué.

A l'opposé, certaines décisions de la Ville et de la Métropole sont tout à fait contraires à cet objectif.

Plus solidaire, plus verte, plus sobre, plus convivial, ce sont les objectifs du développement durable.

Plus vert, ses collègues et elle y ont contribué, en particulier avec Marc Laupies, dans la plantation des arbres en particulier Rue du professeur Weill, Boulevard des Brotteaux, sur les entrées du 6<sup>e</sup>, dans le square des 3 RENARD.

On peut regretter l'aménagement du cours Lafayette qui ne laisse malheureusement aucune place aux arbres dans le 6<sup>e</sup> arrondissement et qui a placé les arbres du mauvais côté de l'artère.

Elle poursuit sa présentation en indiquant que :

- La Ville compte 51 jardins partagés en 2018 contre 48 en 2017 : le succès grandissant du jardin partagé de Bellecombe en est vraiment l'exemple.
- 25 nouvelles Micro Implantations Florales ont été créées, soit au total 957 MIF et près de 8,1 km de rues jardinées. La rue Fournet, les plantations à venir sur Déroudille et le boulevard des Brotteaux, les bacs installés sur le quai de Serbie et bientôt place de l'Europe sont témoins de ce souhait des habitants de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.
- La création d'une grainothèque dans la bibliothèque du 6, est une collection certes atypique dans une bibliothèque mais particulièrement appréciée qui se multiplie d'ailleurs dans les bibliothèques de la Ville,
- N'oublions pas que le 6<sup>e</sup> arrondissement a la chance d'intégrer le Parc de la Tête d'Or : 2 exemples : Au sein du zoo, 61 espèces animales au total dont 35 espèces en programme d'élevage et 56 % d'espèces considérées comme menacées par l'IUCN.
- 12 707 taxons, dont 872 menacés selon l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (IUCN) et 15 990 plantes en collections.
- 29 toitures végétalisées sur la Ville de Lyon, surface malheureusement stable depuis 2016. 3 nouvelles toitures seront livrées en 2019, ce qui est vraiment très peu et nous confirme le manque d'ambition de notre PLU-h à cet égard. On aurait dû être beaucoup plus incitatif à ce sujet et faire au moins des études même si la réalisation ne se faisait pas, car cela n'est parfois pas du tout possible.
- Même si c'est une compétence Métropole, elle cite l'augmentation très forte du nombre de composteurs, qui reste encore très insuffisant par rapport à la demande croissante. Il ne se passe pas une semaine sans qu'elle ait des demandes en ce sens. Ils ont installé le 1<sup>er</sup> composteur dans une école du 6 et elle pense que son collègue Jean Michel DUVERNOIS s'en réjouit autant qu'elle.
- Le nombre de kilomètres du réseau cyclable sur le territoire lyonnais : 242 en 2018, contre 221 en 2017. Le 6<sup>e</sup> a en particulier vu se développer les Double Sens Cyclable, accompagnés de zone 30, pour la sécurité des vélos et leur « retour » vers la chaussée, sous l'impulsion de la Métropole. Toutefois, même s'il est indiqué dans le rapport que ces aménagements ont fait l'objet d'une information renforcée avant mise en œuvre, elle ne peut que déplorer bien au contraire, un défaut très net en ce domaine. Son collègue Marc Augoyard peut témoigner des difficultés qui en résultent au quotidien pour les habitants.
- Nombre d'arceaux à vélo sur voirie : 8 176 en 2018 contre 7542 en 2017 et le 6<sup>e</sup> n'est vraiment pas en reste.
- 240 structures commerciales sont labellisées « Lyon, ville équitable et durable » par la collectivité en 2018 contre 230 en 2017.
- Enfin, dans le domaine de l'emploi et l'insertion, les journées « 3 R » organisées par son collègue Xavier SIMOND avec la Maison de l'Emploi ont eu un grand succès.

En résumé, la proximité a son rôle à jouer dans cette transition vers une ville plus durable. Chaque territoire a son rôle à jouer :

- La Métropole, tout d'abord, avec notamment un plan de préservation de la biodiversité, un suivi de la qualité de l'air (ATMO) mais également pour renforcer le PLUH sur la valorisation des toits et façades en végétal ou encore de préserver la nappe phréatique et les sols
- La Ville, ensuite, avec une amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux. Il y a beaucoup à faire ; la modernisation des éclairages urbains - beaucoup est fait et l'on peut saluer le travail du service éclairage de la Ville en ce domaine ; le soutien des initiatives citoyennes comme l'installation photovoltaïque « Toits en Transition » sur les bâtiments municipaux ; mais également le développement d'une alimentation saine et durable dans les restaurants scolaires grâce aux circuits courts métropolitains.
- L'arrondissement, avec un engagement au quotidien au bénéfice des habitants pour imposer dans les politiques publiques, dans toutes les compétences le prisme du Développement durable.

Elle considère qu'il y a encore un long chemin à parcourir avant d'y parvenir....  
Elle demande aux conseillers de bien vouloir prendre acte de cette communication.

M. BLACHE indique que des copies du rapport sont disponibles auprès de son secrétariat pour ceux qui voudraient en prendre connaissance.

**Rapport 06.19.635 -Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2019 - Approbation de conventions types.**

M. BRUN est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que la Fête des Lumières marque comme chaque fois le début des festivités de fin d'année.

Elles se dérouleront du jeudi 5 au dimanche 8 décembre 2019. Ces subventions permettent d'accompagner des projets, notamment les «lucioles» avec un budget de 25.000 €:

- une promenade sur les berges avec la traversée du pont Morand, l'Allée des Platanes qui donnera à voir une floraison d'insectes lumineux éphémères, attirés par les lumières de la ville. Ils investiront l'espace en des dizaines d'essaims greffés sur les branches des arbres, virevoltant comme la flamme vacillante de centaines de bougies envahissant le tunnel sous le pont de Lattre de Tassigny, La ballade se poursuivra par la découverte de gigantesques essaims lumineux d'où s'échappera une myriade de papillons aux ailes multicolores. Le parcours se terminera par une envolée de lucioles sur fond de verdure bleutée, avant de regagner le Parc de la Tête d'Or.
- D'autre part, la conduite des projets « MicroCosmos » et « Order 200 », présentés dans la délibération en conseil municipal du 23 septembre 2019, initialement portés par l'association Paradoxa, pour un montant respectif de 24.000 € et 20.000 €, dans le quartier Grolée pour le premier et rue des Moirages pour le second, seront repris par l'association AADN (Assemblée Artistique des Diversités Numériques). M. BRUN indique qu'il n'a pas trouvé cette rue mais une cour des moirages dans le secteur Croix Paquet.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.19.636 -Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat**

M. BRUN est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que, par délibération du 20 mai 2019, la démarche de recherche de partenariats financiers lancée dans le cadre de la Fête des Lumières 2019 ainsi que les modèles de convention de mécénat afférents ont été approuvés.

Une seconde délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a approuvé les conventions de mécénat avec des partenaires de l'édition 2019 de la Fête des Lumières.

Il précise que, depuis, d'autres entreprises ont émis le souhait de s'associer à la Ville de Lyon pour l'édition 2019 de la Fête des Lumières. Le présent rapport a pour objet la présentation de ces mécènes. Un grand nombre de mécènes ont souhaité participer dont on peut trouver le détail par ailleurs.

Le montant du mécénat s'élève en numéraire à 211.700 € et le mécénat en nature représente 673.453.05 €.

M. DAVID considère que pour le public attentif ces rapports sont importants mais ce qui l'est encore plus ce sont les sommes qui le sont mais ces sommes ne sont pas attribuées à l'arrondissement mais à l'ensemble de la Ville de Lyon. Le 6<sup>ème</sup> ne reçoit que des retombées, des subsides. Si l'arrondissement se voyait doter d'environ 1 million d'euros. On ferait une très belle fête des lumières.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.19.637 -Fêtes de fin d'année - Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions d'application mixte**

M. BRUN est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit ici des illuminations et animations des quartiers mises en place par les associations de commerçants, événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires permettant de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

Il indique que la mise en lumière des rues aura lieu du vendredi 15 novembre 2019 au dimanche 12 janvier 2020 inclus.

Il rappelle que, chaque année, l'organisation de cet événement fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements et que le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 €, correspond à 50% de celui des factures acquittées pour les illuminations 2019. Ces subventions sont versées en deux temps.

Il ne parlera ici que des subventions attribuées aux associations du 6<sup>e</sup>.

Il faut distinguer la mise en place des décorations lumineuses et les animations de fin d'année.

- Concernant les décorations lumineuses, les subventions suivantes sont accordées aux associations :

Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	39 rue Bossuet - 69006	13 474
Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or - 69006	4 361
Carré 6 Brotteaux	33 rue Bossuet - 69006	2 096
Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 69127	20 000
Secteur Duquesne Belges	33 rue Bossuet – 69006	1 311

- Sont attribuées les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association	Siège Social	Montant de la subvention en €
Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006	1 441
Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or - 69006	344
Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006	921

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Rapport 06.19.638 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association dénommée Maison de l'enfance du 6ème, située 34 rue Waldeck Rousseau à Lyon, pour l'organisation des 40 ans de l'association - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante**

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Elle indique qu'il s'agit là d'un montant plus modeste car il s'agit de fêter le quarantième anniversaire de la Maison de l'enfance du 6<sup>e</sup>. Il est proposé une somme de 2 000 € pour lui permettre d'organiser au mieux cet important événement.

M. DUVERNOIS ne prend pas part au vote car il siège au Conseil d'Administration de la Maison de l'Enfance.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.19.639 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 11 100 euros en faveur de l'association SLEA, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants "L'Océane", sis 12 rue Notre-Dame à Lyon 6<sup>e</sup>, pour le réaménagement et l'équipement d'une salle de change - Approbation et autorisation de signature de la convention.**

Mme GRAZIANI rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit dans ce projet de l'association Société Lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence SLEA qui assure le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance « L'Océane » sise 12 rue Notre-Dame.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 11.100 € en faveur de l'association, principalement pour le réaménagement et l'équipement de la salle de change.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Rapport 06.19.640 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions**

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération pour M. SIMOND qui a été empêché.

La Ville de Lyon en vue de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et de Pékin (hiver) soutiendra les athlètes sélectionnés dans le cadre de l'opération « Lyon-Tokyo 2020-Pékin 2022 »,

Elle indique que 23 sportifs ont été sélectionnés dont deux pour le 6<sup>e</sup> arrondissement concernant le Masque de Fer en escrime paralympique : Circé PELOU et Gaetan CHARLOT. Les entraînements et les déplacements représentent des frais importants pour les sportifs et la présence de sportifs lyonnais participe au rayonnement de la Ville de Lyon à l'international.

Elle précise qu'il y a deux niveaux d'aide :

- 7.500 € pour les élites
- 4.100 € pour les hauts niveaux.

Le montant total des subventions est de 124.900 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## **Rapport 06.19.641 - Rapport d'activités de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon - Années 2017-2018.**

Mme TRIBALAT est rapporteur de ce dossier.

Conformément au code général des collectivités territoriales, il a été créé à Lyon lors du conseil municipal du 17 décembre 2007 une commission communale pour l'accessibilité comme dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus.

Elle est composée de 137 membres, qui se répartissent de la manière suivante:

- 2 Adjointes au Maire, et l'Adjointe présidente,
- 1 représentant de chaque mairie d'arrondissement, soit 9 personnes,
- des membres d'une soixantaine d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap,
- des représentants d'associations de personnes âgées,
- des représentants d'associations de cyclistes,
- trois personnalités qualifiées représentant les universités,
- des représentants des acteurs économiques comme la CCI et la chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La CCA veille à l'application de la Loi de 2005, texte fondateur de l'accessibilité de tous et pour tous, pour l'inclusion universelle.

En ce qui concerne Lyon, trois groupes de travail ont été constitués : les espaces publics, les ERP et la culture. En août cette année, bien que le rapport porte sur les années 2017, 2018, il a été publié un guide de l'offre culturelle accessible.

Il manque toutefois certaines grandes représentations et c'est aux personnes de le mettre à jour sur Lyon.fr.

Au cours des 2 années précitées, la CCA s'est réunie quatre fois.

Son travail consiste à faire le point sur les avancées en matière de handicap

- dans les ERP et notamment la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Ville, la voirie ;
- En ce qui concerne les sports, la ville de Lyon a mis en place deux actions : « enform@lyon » une appli gratuite pour les plus de 13 ans, permettant de faire du sport en faisant une balade urbaine et « Divertisport » avec un accueil individualisé pour les enfants porteurs de handicaps.

Quatorze ans après, la loi sur le handicap a permis d'avancer en cette matière mais surtout grâce à des actions concrètes menées par les associations.

La Ville de Lyon s'est vue attribuer par la Commission européenne l'«Access City Award» en 2018 pour son accessibilité inclusive et universelle, récompense qui encourage les villes de plus de 50 000 habitants à promouvoir l'accessibilité dans tous les domaines.

La CCA remet chaque année un rapport présenté en conseil municipal dont Mme TRIBALAT vient d'exposer les principales actions mises en œuvre.

### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

\* \*

### **Questions diverses.**

Mme NACHURY revient sur un des sujets abordés par Mme CROIZIER concernant les animaux du jardin zoologique du Parc de la Tête d'Or. Elle souhaite que soient évoquées les actions de certains militants œuvrant pour la défense des animaux dont elle a eu connaissance.

M. BLACHE considère que l'on vit, depuis quelques années, dans un monde qui a beaucoup évolué. Beaucoup de groupes minoritaires pensent que leurs actions sont de plein droit et sont tellement significatives qu'elles doivent s'imposer à tous.

Pour rebondir sur l'observation de Mme NACHURY, il faut savoir qu'un groupe d'environ 25 personnes manifeste dans le Parc de la Tête d'Or, encadré par la police, cette manifestation n'étant pas autorisée car elle n'a fait l'objet d'aucune demande.

Leur revendication est de faire sortir les animaux qui s'y trouvent, de les libérer car ils y sont malheureux et s'y trouvent mal.

M. BLACHE estime que l'on peut avoir une opinion sur ce sujet sauf que ce sont des personnes autoritaires, déterminées et qui n'ont pas de recul. Il est néanmoins allé les rencontrer un samedi. Il a vu à qui il avait affaire: des personnes qui pensent qu'ils détiennent l'alpha et l'oméga de la vérité et qu'il ne faut pas d'animaux dans le Parc de la Tête d'Or.

Ils oublient que beaucoup de ces animaux s'y trouvent dans le cadre de la préservation des espèces en voie d'extinction, voire quasiment disparues. La moitié de ceux présents ou que l'on fait venir sont préservés afin qu'ils puissent avoir des petits pour ensuite être réintroduits dans leur milieu naturel. Cela, ils ne l'avaient pas vu.

Le Parc de la Tête d'Or est un parc magnifique mais il y a aujourd'hui des individus désireux de faire partir les animaux qui s'y trouvent !

M. BLACHE avait proposé, comme ces personnes semblaient stressées de faire sortir les animaux de suite, notamment les lions et là, il y avait beaucoup moins de monde. Ils reviennent néanmoins tous les samedis.

Il note que c'est un phénomène du même type que ceux qui sont venus décrocher le portrait de M. MACRON. Ces personnes pensent faire une action majeure. Après, des décisions sont prises qui peuvent paraître surprenantes.

M. BLACHE poursuit en citant les éclairages de boutiques. Celles-ci sont taguées car l'éclairage est trop fort. Il faut savoir que des néons ont été supprimés. Ces éclairages sont pourtant très importants car ils participent à la sécurité des passants.

Un protestataire avait tagué une boutique disant « je tague car le commerçant a oublié de mettre son horloge à l'heure d'hiver et qu'il a éclairé une heure de plus ». C'est vous dire où on en est !

D'autres ne veulent plus de publicité sur les panneaux Decaux.  
On vit dans un monde comme cela.

Pour en revenir au Parc de la Tête d'Or, M. BLACHE a indiqué aux protestataires que s'ils représentaient la majorité des habitants exigeant qu'il n'y ait plus d'animaux, cela aurait pu être envisagé mais ils ne sont que 25 sur 568 000 habitants. Cela ne fait pas le poids.

Force est, néanmoins, de constater que cela existe et que cette tendance ne cesse de se développer depuis trois ou quatre ans. Ils feront peut-être d'autres actions.

M. DAVID aborde le problème des trottinettes sur les trottoirs et leurs conducteurs qui insultent les piétons qui ne leur laissent pas le passage.

M. BLACHE lui dit, plaisantant, qu'il doit les laisser passer mais souligne aussitôt qu'il leur est interdit, bien sûr, de rouler sur les trottoirs !

Bien d'autres cas pourraient être évoqués mais il souhaitait surtout aborder celui du Parc de la Tête d'Or.

M. LAFOND rappelle la tenue du forum des habitants où ceux-ci, les associations peuvent poser les questions qu'ils souhaitent. Il se tiendra le 25 novembre de 19 à 21 heures.

Mme DARBON indique que le 19 novembre à partir de 18h30, aura lieu une exposition de pastels où seront récompensées deux lauréates de la biennale tenue l'an dernier. La Mairie du 6<sup>e</sup> choisit deux peintres qui sont ainsi mis à l'honneur en exposant leurs toiles pendant une semaine.

M. BRUN rappelle que, dans le cadre du devoir de mémoire, seront reçus à la salle Victor Hugo, Serge et Beate KLARFELD, les chasseurs de nazis, pour une conférence le 3 décembre à 19 heures.

Le 26 novembre, le Procureur Général, Jean Olivier VIOUX fera une conférence sur les « prisons de Lyon, 2000 ans d'histoire ». M. BRUN invite le public à venir nombreux.

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 2 décembre 2019 à 18h30.